

## IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

### IV.1 - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT - SAGE

#### IV.1.1.1 - Animation générale

##### DÉLIBÉRATION N° 24-04-499

Le vendredi 5 avril 2024 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 mars 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
<b>REGION OCCITANIE (4X11)</b>							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. CAZAUBON	OUI	11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. HÉLARY	OUI	11		
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)</b>							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON			OUI			
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	OUI	9		
<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)</b>							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
<b>DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)</b>							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC	OUI	10		
<b>DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)</b>							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN	OUI	9		
Paul VO VAN	OUI				9		
<b>DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)</b>							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Mme COUTURIER	OUI	8		
<b>Totaux</b>					133	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	133
Membres présents	7	Vote pour	133
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	8	Majorité absolue	67,5
Nombre de votants	13		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-04-499

- VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour - Garonne 2022-2027 et notamment ses dispositions A1 à A4,
- VU le SAGE « Vallée de la Garonne » approuvé le 21 juillet 2020 après enquête publique,
- VU le protocole d'accord avec la CLE pour porter la mise en œuvre du SAGE,
- VU le procès-verbal de la séance plénière de la CLE Garonne du 15 février 2024, notamment l'avis favorable sur sa feuille de route 2024,
- VU le débat d'orientations budgétaires en date du 6 mars 2024,
- VU le vote du budget primitif du budget principal du SMEAG en date du 5 avril 2024,
- VU le rapport du Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**DÉCIDE** de poursuivre l'animation des travaux de la CLE du SAGE « Vallée de la Garonne » et d'y affecter 4,23 Equivalent Temps Plein (ETP) ainsi que 2 stagiaires, niveau M1/M2, pendant 5 à 6 mois, valorisés globalement à **324 676,02 €** (salaires chargés et y compris Frais Indirects (20 %).

**DÉCIDE** d'engager les prestations nécessaires à la réalisation de la mission à hauteur de 45 090 € TTC.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'animation générale du SAGE ci-dessous :

**SAGE 2024 - ANIMATION GENERALE**

Coût total de l'action € TTC	Animation		Frais de structure	Prestations en € TTC*
	En ETP	En € TTC		
<b>383 086</b>	4,230	270 563,35	54 112,67	58 410,00

\* dont 44 910 € au titre de l'étude sur les plans d'eau (dont 13 320 € mandatés en 2023)

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT		
AEAG	70,00%		274 357		192 050		192 050	
AEAG	50,00%		50 319		25 160		25 160	
AEAG (étude sur les plans d'eau)		70,00%	0	37 425	0	26 198	26 198	
AEAG		50,00%	0	11 250	0	5 625	5 625	
<b>Financement extérieur</b>							<b>249 032</b>	<b>65,01%</b>
<b>Autofinancement</b>							<b>134 054</b>	<b>34,99%</b>
<b>Coût total</b>							<b>383 086</b>	<b>100,00%</b>

**SOLLICITE**, au titre de cette animation, un financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au taux de 70 % pour l'animation générale, et aux taux de 50 % pour l'animation de la gestion quantitative,

**SOLLICITE**, au titre des actions de communication, un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au taux de 50 % HT,

**SOLLICITE**, au titre de l'étude plans d'eau, un financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au taux de 70 % HT,

DÉLIBÉRATION N° 24-04-499

---

**AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment les demandes de subventions,

**AUTORISE** le président à formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 5 avril 2024  
Pour extrait conforme,



Le Président,  
Jean-Michel FABRE

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



ID : 031-253102297-20240405-D24\_04\_499-DE